

Distr.
GÉNÉRALE

A/31/122

S/12123

5 juillet 1976

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente et unième session

Point 112 de la liste préliminaire*

MESURES VISANT À PRÉVENIR LE TERRORISME

INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU ANÉANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES, OU COMPROMET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES, ET ÉTUDE DES CAUSES SOUS-JACENTES DES FORMES DE TERRORISME ET D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT LEUR ORIGINE DANS LA MISÈRE, LES DÉCEPTIONS, LES GRIEFS ET LE DÉSÉPOIR ET QUI POUSSENT CERTAINES PERSONNES À SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS LA LEUR, POUR TENTER D'APPORTER DES CHANGEMENTS RADICAUX

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente et unième année

Lettre datée du 4 juillet 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des extraits de l'allocution prononcée par le Premier Ministre d'Israël à la Knesset le 4 juillet 1976, concernant l'opération menée par les forces de défense israéliennes pour sauver les otages enlevés par des terroristes palestiniens le 27 juin 1976 et tenus en captivité en Ouganda.

Je vous serais obligé de faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 112 de la liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Chaim HERZOG

* A/31/50.

ANNEXE

Extraits de l'allocution prononcée par le Premier Ministre d'Israël,
M. Yitzhak Rabin, le 4 juillet 1976, à la Knesset

Au cours d'une opération d'une audace sans précédent, les forces de défense israéliennes ont exécuté la décision du Gouvernement israélien tendant à libérer les passagers de l'avion d'Air France qui avaient été enlevés par des terroristes palestiniens et étaient retenus prisonniers, au risque de leur vie, en Ouganda. Au cours de l'opération de sauvetage, trois des passagers israéliens de l'avion ont trouvé la mort et un des officiers est tombé au combat.

La décision de mener l'opération a été prise par le Gouvernement israélien qui en est seul responsable. Ce gouvernement n'en a consulté aucun autre à l'avance et ne placera de responsabilité sur aucun autre pays ou gouvernement.

La terreur dirigée contre Israël provoque une préoccupation qui a pris des dimensions internationales et Israël ne dispense aucun gouvernement du devoir de lutter pour l'élimination du terrorisme. Pour sa part, Israël poursuivra la lutte, même s'il doit le faire seul.

Un avion d'Air France qui a quitté Israël à destination de la France le 27 juin a été détourné après une escale à Athènes. Les pirates de l'air ont forcé les pilotes français à atterrir d'abord à Benghazi (Libye), puis à Entebbe (Ouganda).

Etant donné que l'avion détourné appartenait à la compagnie aérienne nationale française, il était naturel de considérer que c'était essentiellement au Gouvernement français que revenait, de prime abord, la responsabilité de s'acquitter entièrement des conditions exigées pour la libération de tous les passagers. Nous avons immédiatement pris contact avec le Gouvernement français, qui a accepté cette responsabilité. Par ailleurs, nous avons entrepris des démarches auprès d'autres gouvernements et auprès d'organisations pour leur demander de faire tout leur possible pour qu'il ne soit fait aucun mal aux passagers de l'avion détourné et pour hâter leur libération. Les terroristes ont communiqué, sous forme d'ultimatum, leurs exigences aux Gouvernements d'Israël, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, du Kenya et de la Suisse, mais il est apparu rapidement que l'objectif majeur de l'opération était de s'attaquer aux passagers israéliens et juifs. Les terroristes assortissaient leurs revendications de la menace suivante : si les gouvernements ne libéraient pas, comme les terroristes le demandaient, des assassins, terroristes et complices de terrorisme qui avaient été appréhendés et emprisonnés pour leurs crimes, les passagers seraient mis à mort.

La légitime défense contre les attaques des organisations terroristes et la guerre contre les terroristes à l'intérieur de nos frontières et à l'étranger, dans des conditions complexes et exceptionnelles, font partie de notre vie quotidienne depuis des années. Lorsque les organisations terroristes se sont trouvées hors d'état d'opérer sur notre territoire, elles ont essayé de nous attaquer à l'étranger, dans des conditions qui nous créent des difficultés incalculables en ce qui concerne la protection, le sauvetage et l'action pure et simple. Il arrive que les organisations terroristes opèrent contre nous dans des pays où nous bénéficions de la coopération des autorités. En revanche, il est particulièrement difficile d'opérer, de notre point de vue, dans des pays où nous n'avons pas accès en raison de leur hostilité déclarée, de l'absence de relations diplomatiques, voire de la coopération du gouvernement avec les organisations terroristes palestiniennes. A plusieurs reprises, nous nous sommes trouvés dans un dilemme épouvantable, chaque solution posant plus de difficultés que l'autre, des êtres chers étant retenus prisonniers loin de nous, isolés, sans que nous ayons aucune possibilité de les aider ou d'intervenir rapidement pour les libérer.

En ce qui concerne le détournement de l'avion d'Air France sur Entebbe, tous les éléments dont nous disposions indiquaient que le Président de l'Ouganda coopérait avec les terroristes, masquant sa duplicité sous des faux-semblants. Telle était la situation à la veille du 1er juillet 1976 : l'expiration du premier ultimatum se rapprochait de minute en minute; la libération des passagers non israéliens révélait de manière criante la sinistre conspiration contre les ressortissants israéliens. Les efforts politiques n'aboutissaient à rien. La dernière heure allait sonner, ce qui ne laissait aucune possibilité de tenter un effort de sauvetage indépendant.

Dans ces conditions, le Gouvernement israélien a décidé à l'unanimité de se déclarer prêt à libérer les terroristes détenus dans des prisons israéliennes. A la suite de la décision du Cabinet, le Gouvernement français, par l'intermédiaire duquel se déroulaient les négociations avec les terroristes, en a été informé. A défaut de toute autre solution, nous étions même disposés à suivre cette voie pour sauver nos concitoyens. Il ne s'agissait pas d'une manoeuvre pour gagner du temps et, si cela avait été la seule possibilité qui nous restait, nous aurions respecté notre décision, en dernier ressort.

Pendant toute la période qui a suivi le détournement, nous avons cherché les moyens de faire nous-mêmes échec au plan des terroristes. Les forces armées et les services secrets israéliens n'ont pas perdu de temps à cet égard. Le moment venu, leur plan a été soumis au Cabinet pour examen. Le Cabinet a approuvé l'opération à l'unanimité.

Cette opération de sauvetage est une réalisation extrêmement importante dans la lutte contre le terrorisme. Elle est la contribution d'Israël à la lutte de l'humanité contre la terreur internationale, mais elle ne doit pas être envisagée comme le dernier chapitre. Elle sera pour nous un encouragement dans la poursuite de nos efforts, mais la lutte n'est pas finie : il faudra de nouveaux efforts, de nouvelles méthodes et une ingéniosité sans faille. Le terrorisme ne nous trouvera ni paralysé ni limité par la routine.

Je connais de l'intérieur les forces de défense israéliennes. Je connais leurs qualités et leurs exploits. Néanmoins, à cette occasion, je tiens personnellement à exprimer tout particulièrement mes remerciements et ma reconnaissance aux forces de défense israéliennes, au chef d'état-major, à l'état-major, aux différentes armes et à tous ceux qui ont participé à l'opération de sauvetage car ils ont risqué leur vie pour accomplir leur devoir de Juifs et d'êtres humains et qu'ils sont un exemple et une source de fierté pour nous tous.

